

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 29 Novembre 2024 à 19h30 - Convocation du 25 Novembre  
Compte-rendu  
\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric MEYER, le Maire.

**Présents :**

M. Éric MEYER, M. Jean-Philippe GRIFFON, M. Jean-Jacques NOTSECK, M. Christian POIRIER, M. Yves BECKER, Mme Annie GUERTON, Mme Paula PIMENTEL, M. Guy REYNIER, Mme Géraldine BAUGE,

**Absente excusée :**

Mme Sophie PORTEJOIE donne pouvoir à M. Éric MEYER

**Secrétaire de séance :**

M. Guy REYNIER

**Approbation compte-rendu du dernier conseil municipal :** Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal

**Présentation des décisions :** Le Maire présente la décision concernant les demandes de subventions pour la commune (SIÈGE et Aides Communautaires)

- Imperméabilisation du trottoir de la mairie
- Evacuation eaux pluviales Boischampbault
- Réfection partie basse chemin Cottainville
- Consolidation talus rue de Beauregard
- Panneaux de signalisation
- Cage de football mobile
- Toboggan pour enfants
- Une débroussailleuse
- Table Jardin Potager

## Quart du budget pour l'investissement 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité et afin de permettre la continuité des projets de la commune, DECIDE d'ouvrir les crédits en investissement à hauteur de ¼ du budget de 2024 avant le vote du budget primitif 2025.

## Subvention transports scolaires

Le maire rappelle le montant de la subvention accordée dans le cadre des Pass Navigo Imagine R et des aides aux familles par la commune en 2023-2024. Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité et décide de renouveler le principe et le montant de la subvention pour 2024-2025 (80 Euros par Pass Navigo)

## Décision modificative charges salariales

Le maire indique qu'une décision de modification de budget au chapitre 012 (compte de charge) va être prise dans le cadre des coûts salariaux associés aux formateurs de la nouvelle secrétaire de Mairie

Une augmentation des budgets prévus sur du chapitre 012 sera faite à hauteur de 7000 Euros bien que la somme nécessaire soit de moitié, ceci afin d'avoir un confort de gestion sur ce chapitre.

Afin de conserver l'équilibre budgétaire la même somme sera retranchée du compte 61558.

Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité pour cette décision modificative budgétaire.

## Mutuelle et prévoyance des salariés

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le **Décret n°2022-581 du 20 avril 2022** instaure l'obligation pour les collectivités et établissements publics de participer financièrement aux contrats santé et prévoyance de leurs agents.

Les modalités de mise en œuvre de cette participation doivent être fixées par l'organe délibérant, après avis du Comité Technique.

### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

De participer au financement des cotisations des agents de l'établissement pour les risques santé et prévoyance

De retenir :

- Pour le risque santé : la labellisation
- Pour le risque prévoyance : la labellisation

De fixer le montant unitaire brut de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, comme suit :

15 € pour une complémentaire santé labellisée

7 € pour une complémentaire prévoyance labellisée

Les montants sont fixés pour chaque emploi sur la base d'un équivalent temps complet.

## Contrat d'entretien Électrique

**Considérant** la proposition de la société QUEKENBORN pour un contrat de maintenance incluant une intervention préventive et une intervention curative sur notre réseau d'éclairage public, **considérant** le tarif attractif de 800 Euros HT par an pour ces prestations, **considérant** la possibilité pour la commune, si aucune panne n'est survenue dans l'année, de remplacer ces prestations par une prestation d'installation de décoration de Noël incluant les luminaires de Noël, **considérant** le contrat de maintenance annexé à la présente délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'accepter les modalités présentées dans le contrat de maintenance

## Mission locale désignation des représentants des communes

Les représentants désignés sont M. Éric MEYER et Mme Géraldine BAUGE

# Prolongation Pass territorial CIG

Monsieur le Maire expose

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

De par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, les contributions au titre de l'action sociale font partie des dépenses obligatoires pour les collectivités (articles 70 et 71).

L'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations d'action sociale, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter de reconduire l'actuel contrat de "PASS territorial" avec le CIG Grande Couronne.

## Informations diverses :

### Mare de Boischampbault

La mare de Boischampbault a été nettoyée

### NOËL

La date du spectacle pour les enfants sera le 7 décembre 2024 à la salle d'Ormoy la rivière.

La date de remise des cadeaux aux anciens est le 14 décembre 2024 à l'école d'Abbeville la Rivière

Les décorations seront installées le 16 décembre

Fin du conseil à 20h45